PREAVIS NO 11/2026

Du **10 novembre 2026**

CONCERNANT

UNE DEMANDE DE CREDIT TTC DE CHF 480'000.00 CONCERNANT LA SECURISATION ET LA REFECTION DU CH. DU SIGNAL (COTE LA CROIX)

LA MUNICIPALITE DE PUIDOUX AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Faisant suite à la fin des travaux des Terrasses de Lavaux, la Commune de Puidoux fait face à une problématique essentielle liée à la sécurité des piétons, notamment des habitants, des clients et du personnel hôtelier qui empruntent ce tronçon afin de rejoindre la gare de Puidoux.

Les constructions réalisées aux Terrasses de Lavaux constituent un ensemble résidentiel et touristique d'envergue attirant de nombreux usagers. Ce complexe comprend :

- 110 appartements avec service hôtelier
- 105 chambres
- 2 restaurants
- 4 salles de séminaire
- 1 SPA / fitness et piscine extérieure

De plus, avec ses 80 employés, dont la majorité se rendent sur place en train, et son positionnement comme lieu d'événements tels que des mariages, l'hôtel Le Clay engendre à lui seul un important trafic piétonnier. Par ailleurs, la région est prisée pour ses promenades pédestres et sa proximité avec l'itinéraire cyclable SuisseMobile n°478, ce qui renforce l'attractivité du site. Cette affluence croissante met en évidence le besoin de sécuriser et d'aménager les infrastructures piétonnes reliant la gare de Puidoux à ce complexe, afin de garantir un accès sûr et confortable pour tous les usagers.

2. Contexte actuel et problématique

Le dernier tronçon, figuré ci-dessous, passe par un chemin dont la largeur actuelle de 3m est insuffisante pour garantir une circulation sécurisée des piétons et des véhicules. Cette situation, expose les piétons à des risques importants, en particulier sur les tronçons non aménagés. Ci-dessous, le trait vert représente le tracé où se trouve un trottoir, en orange un marquage au sol jaune est existant. Pour terminer le tronçon marqué en rouge est le sujet de ce présent préavis.

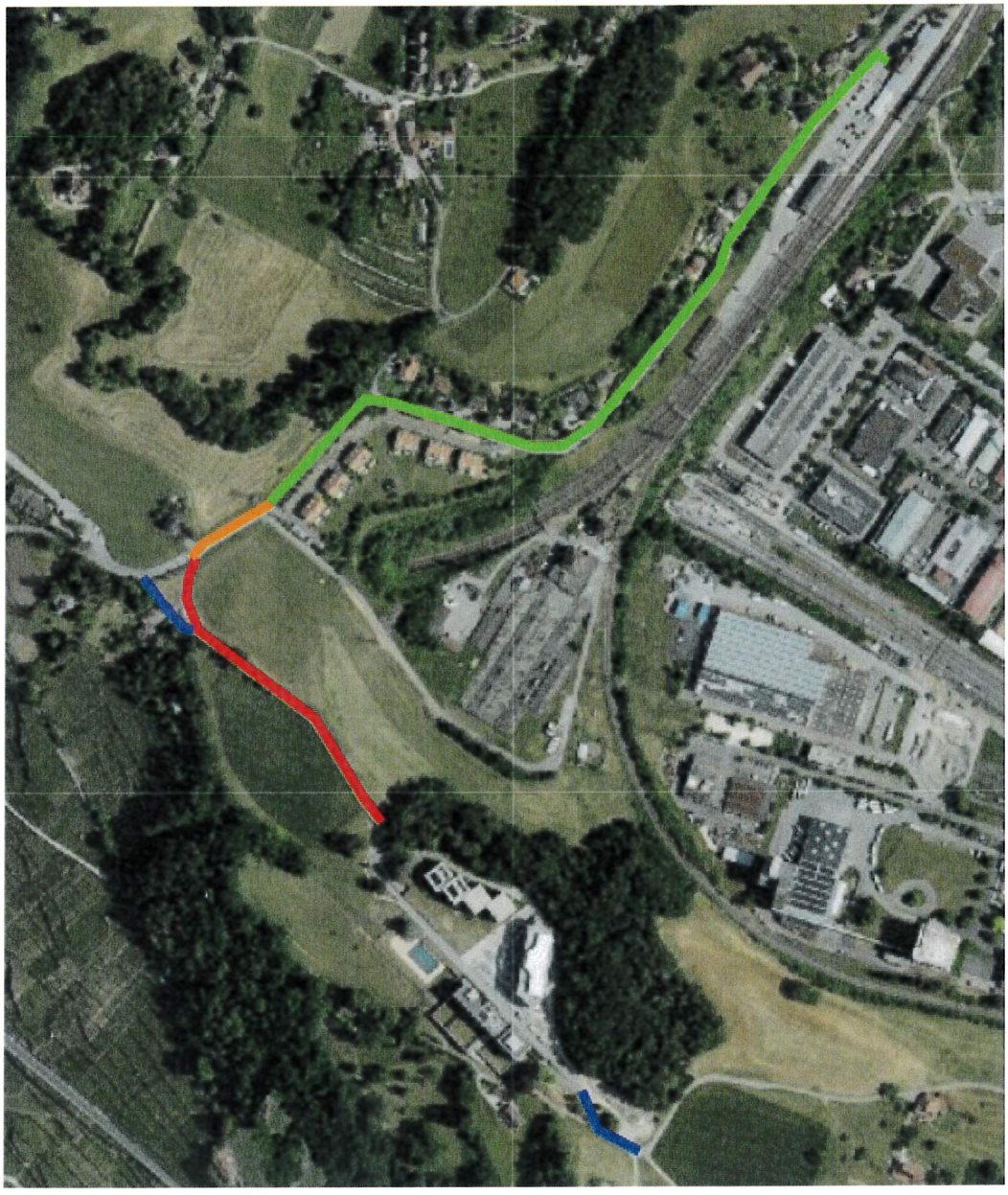

Vous trouverez ci-dessous les explications liées au plan ci-dessus :

- Bleu : réfection de la chaussée sans élargissement et sans création d'un trottoir
- Rouge : réfection de la chaussée, création d'un trottoir franchissable
- Orange : tronçon existant sans trottoir et au bénéfice d'une ligne jaune « piéton » (non concerné par les travaux)
- Vert : au bénéfice d'un trottoir (non concerné par les travaux)

3. Aménagements

Au vu des contraintes et du nombre de personnes empruntant cet itinéraire, la Commune envisage, d'une part, de réfectionner le chemin afin d'assurer le transit automobile et d'autre part de tirer parti de ces travaux pour aménager un trottoir franchissable. Cette solution permettrait de séparer les flux piétons et automobiles tout en respectant les normes de sécurité. Toutefois, en raison des dimensions limitées du chemin, la réalisation de cet aménagement nécessitera un empiétement sur les surfaces soumises au SDA[1].

Trottoir :

Il est prévu de réaliser un trottoir franchissable d'une largeur de 1.50 m afin de sécuriser le cheminement des piétons tout en minimisant l'impact sur les SDA.

Chaussée :

En ce qui concerne la réfection de la chaussée, un renforcement de la couche de fondation est prévu afin d'assurer une meilleure solidité et pérennité de l'infrastructure. Cette opération sera réalisée par une stabilisation au moyen d'un mélange chaux-ciment appliqué sur une épaisseur de 40 centimètres. Cette méthode permet de conserver les matériaux en place, ce qui représente un avantage économique significatif en réduisant les besoins en approvisionnement et en transport de nouveaux matériaux, tout en optimisant les délais d'exécution des travaux.

4. Coût des travaux – Financement – Amortissement

Elargissement et réfection de la chaussée	CHF	180'000.00
Réalisation d'un trottoir	CHF	75'000.00
Aménagements routiers	CHF	45'000.00
Variation économique ICP[2]	CHF	15'000.00
Travaux forestiers	CHF	12'000.00
Travaux de marquage	CHF	4'000.00
Infrastructures souterraines	CHF	12'000.00
Indemnisation achat de terrain et perte de culture	CHF	2'500.00
Honoraires du bureau d'ingénieurs	CHF	49'565.00
Honoraires du notaire	CHF	6'000.00
Sous-total (HT)	**CHF**	**401'065.00**
Divers et imprévus (10%)	CHF	40'106.50
TVA (8.1%)	CHF	35'734.90
Total TTC	CHF	476'906.40
Total TTC arrondi	**CHF**	**480'000.00**

Conformément à l'accord conclu entre la Municipalité et le Domaine du Signal SA, les frais liés à la réfection de la chaussée et à l'aménagement du trottoir sont répartis comme suit :

Routes :

- Commune de Puidoux : 70%
- Domaine du Signal SA : 30%

Trottoir :

- Commune de Puidoux : 30%
- Domaine du Signal SA : 70%

[1] Surfaces d'Assolement
[2] Indice des Coûts de Production

L'amortissement sera effectué conformément à la politique fixée par le Canton et prévue par MCH2. S'agissant de travaux routiers, l'amortissement portera sur la valeur nette de l'investissement et se fera donc de manière **linéaire sur une durée de 30 ans**.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité de Puidoux prie le Conseil communal de Puidoux de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

Vu le Préavis municipal no 11/2026 du 10 novembre 2026 concernant une demande de crédit TTC de CHF 480'000.00 pour la réfection et la sécurisation du Ch. du Signal (côté La Croix)

Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;

Ouï le rapport de la Commission de gestion ;

Vu que l'objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réfection et de sécurisation du Ch. du Signal (côté La Croix), conformément au préavis municipal no 11/2026 du 10 novembre 2026 ;
2. D'octroyer à cette effet un crédit de CHF 480'000.00 ;
3. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt correspondant au coût des travaux auprès de l'établissement bancaire offrant les meilleures conditions du marché.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

J.-F. Rolaz

MUNICIPALITÉ DE PUIDOUX — CANTON DE VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE

La Secrétaire

L. Waeber

Municipal délégué : M. Serge Tettoni

Annexes : les plans peuvent être téléchargés sur le site internet de la Commune